

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2009)
Heft: 237-238

Artikel: Ce qu'on ne vous a pas dit sur la liste noire du G20 et le secret bancaire
Autor: Alliaume, Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849531>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce qu'on ne vous a pas dit sur la liste noire du G20 et le secret bancaire

Nous avons choisi de vous dire tout haut ce que d'autres journaux moins libres n'osent pas vous dire tout bas. Derrière l'affaire du secret bancaire, on voit deux conceptions de la politique, de l'économie, de la diplomatie et de l'information. Petite explication...

Ainsi donc on aimerait vous faire croire que la Suisse a été défaite en terrain découvert, mais à y regarder d'un peu plus près, les présentations simplistes ne sont pas les plus complètes.

La Suisse est membre de l'OCDE et va donc appliquer l'article 26 de la convention sur les échanges de renseignements en matière fiscale. La convention prévoit bien que le secret bancaire n'est plus un obstacle, et la distinction fraude fiscale (« active ») / évasion fiscale (« oubli de déclaration ») ne sera plus de mise.

Au passage, la Suisse en profitera pour demander à l'OCDE – à laquelle elle adhère – par quel miracle d'incorrection les médias ont appris avant les diplomates l'inscription potentielle de la Suisse sur la « liste noire ». Ceci devrait sonner la fin des pressions unilatérales.

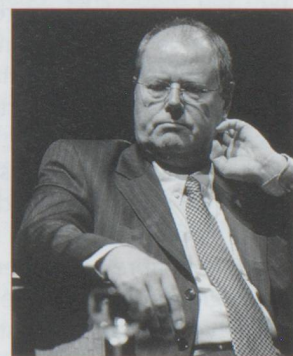
Mais regardons les modalités de cette entraide fiscale. D'abord l'accord exclura tout échange automatisé d'informations, contrairement au Luxembourg qui, lui, a accepté. Ensuite l'État demandeur devra fournir un dossier unitaire, nominatif et précis, avec indication de la banque. Unitaire, donc aucun « fishing » par liste de noms. Nominatif, donc pas au hasard. Indiquant le nom de la banque, et non pas au hasard dans un système comptant de nombreuses petites banques dont il faudra orthographier correctement le nom, *umlaüt* inclus. Précis, donc accompagné de justificatifs détaillés établissant la présomption de fraude. Pour mémoire, un accord du même type est en place depuis 5 ans avec l'Allemagne, cette dernière ayant dû déposer 2 dossiers en 5 ans.

Ensuite d'un point de vue légal, tout cela devra être inclus dans les conventions

bilatérales visant à éviter la double imposition. Plus question de céder aux pressions directes alors qu'il y a des conventions. Ce qui veut dire renégociations une à une de ces conventions, au cas d'espèce. Dans les renégociations avec l'Angleterre, par exemple, on en profitera pour reparler des trusts anglo-saxons, vastes machines d'évasion fiscale. Le deal est simple : ou bien le Royaume-Uni fait rentrer sa pratique dans le droit chemin, ou bien la Suisse créera aussi des trusts de type « common law », récupérant ici la clientèle partie de là.



Monaco, un drapeau rouge et blanc



Peer Steinbrück, ministre allemand des Finances



Jersey

Bien entendu, ces conventions, une fois renégociées, passeront sans doute devant le peuple. L'Union démocratique du centre en profitera pour relancer son référendum visant à inscrire le secret bancaire dans la constitution. Le G20 vient de servir un argument de choix à l'UDC pour lutter encore et toujours contre l'intégration dans l'Union européenne.

Cela va sans dire, ces dispositions ne devraient pas être rétroactives, le droit n'a pas vocation à l'être. Restera à défi-



le sérieux et l'efficacité. Et on ne peut malheureusement pas interdire à ses concurrents d'être sérieux quand on ne l'est pas soi-même. Il n'y a pas de liste noire des zozos, mais on peut y réfléchir, l'actualité récente n'ayant pas manqué de les mettre en lumière.

Sur un plan plus macro-économique, regrettons toutefois la balle que l'UE se tire dans le pied. Au

titre des accords bilatéraux, la Suisse jouait le jeu et reversait aux pays de l'UE des montants significatifs d'impôts prélevés à la source sur les avoirs étrangers en Suisse. Mais puisqu'on décide de différencier le traitement des avoirs des résidents étrangers de celui des résidents suisses, le mouvement visant à transférer les avoirs nominatifs vers des structures plus discrètes et de droit étranger va s'amplifier. Au détriment de la base taxable au profit de l'UE. Ce

sera sans doute l'effet premier de la gesticulation médiatique : pousser les plus dynamiques à se mettre plus loin du filet.

Que penser de notre gouvernement dans tout cela ? Regretter qu'il n'ait réagi qu'avec retard et sous la pression, certes, et toujours avec cette espèce de manque de confiance en soi et de sentiment d'éternelle culpabilité ? Oui sans doute. Mais saluer aussi le pragmatisme et l'intelligence de la réponse ...

Et une dernière question : pourquoi on n'en parle pas plus que cela ? Et bien différence de culture et de stratégie. La France de 2009 adore annoncer à grand fracas la victoire avant même d'avoir livré la seconde partie de la bataille. La Suisse, lorsqu'elle conclut un bon accord, préfère le cultiver avec discrétion plutôt que de se vanter au risque de faire des envieux.

Le pronostic vital du secret bancaire n'est pas engagé, et le secret diplomatique va bien merci.

PHILIPPE ALLIAUME

▷ nir quelle est la bonne réponse en solde ou en flux à une interrogation future.

Il y a fort à parier que la belle unité de façade du G20 ne va pas tarder à se lézarder au cours des négociations. Les problématiques ne sont pas les mêmes. La France et l'Allemagne – qui vivent un peu au-dessus de leurs moyens – ont un urgent besoin de rentrées fiscales. Vous noterez que personne n'a parlé d'amnistie pour les capitaux rentrant. Les États-Unis et la Grande-Bretagne, entre autres, défendent surtout la compétitivité de leurs propres activités « off-shore » contre le concurrent suisse dont ils cherchent à affaiblir la place financière.

Ne me demandez pas mes sources. À défaut de secret bancaire, la loi française sur la presse connaît encore la protection des sources. Mais on raconte ici ou là que cela va surtout drainer le flux d'affaires (car il s'agit bien d'affaires économiques et non de strictes affaires bancaires) plus vers l'Est de l'Europe. La Suisse commercera avec d'autres, c'est la loi de la libre concurrence.

Et malgré ceux qui veulent faire croire que le secret bancaire est (était) le seul atout de la place financière helvétique, les clients savent bien qu'ils achètent là-bas non seulement le secret, mais aussi



Quelques repères chiffrés sur le secret bancaire

La place financière suisse pesait en 2007 environ 192 000 postes de travail, dont 119 900 dans le secteur bancaire. Cela représente moins de 6 % du total des places de travail en Suisse. Ce secteur crée 52,6 milliards de francs par an (2005), soit moins de 11,5 % de la création de valeur totale en Suisse. Le secteur financier helvétique génère le quart de l'excédent de la balance des transactions courantes. Les banques suisses gèrent un tiers de la fortune privée internationale et paient une contribution de 10 à 15 milliards de francs aux finances publiques.

L'ensemble des paradis fiscaux, ce sont 4 000 établissements dans 70 pays, gérant 10 000 milliards de dollars d'actifs, et générant 100 milliards de manque à gagner fiscal pour les USA et autant pour l'Europe.

Quelques dates sur le secret bancaire

1929 : Effrayées par la crise, de nombreuses fortunes vont chercher la stabilité en Suisse, provoquant la colère de la France et de l'Allemagne.

1934 : En pleine montée du nazisme, le secret bancaire est ancré dans la loi sur les banques. La Suisse protège ainsi les fortunes étrangères contre l'action d'États étrangers.

1945/46 : Dans le cadre de l'accord de Washington, la Suisse livre des données sur l'or volé par la banque du Reich.

1962 : Un arrêté du Conseil fédéral oblige à annoncer les biens dont les titulaires n'ont pas reparu depuis le 9 mai 1945. Les recherches des comptes en déshérence commencent.

1977 : Scandale de Chiasso. Des cadres du Crédit suisse avaient créé au Liechtenstein une société pour aider la fraude en Italie. Les banques s'engagent alors à exercer des contrôles lors de l'acceptation de fonds. C'est ce qu'on appelle depuis la convention de diligence.

Années 80-90 : La Suisse est sous le feu de la critique pour blanchiment d'argent. L'obligation d'annonce est renforcée en 1997 et la loi sur le blanchiment d'argent adoptée en 1998.

1996-1999 : La commission Volcker recherche des fonds en déshérence dans les banques suisses et la commission Bergier étudie le rôle de la Suisse lors de la Seconde Guerre mondiale. Les chercheurs obtiennent accès aux documents nécessaires. Les banques publient des listes de noms.

2001 : Après les attentats du 11 septembre, la Suisse accepte d'aider les États-Unis à rechercher les fonds du terrorisme, mais sans assouplir le secret bancaire.

2000-2004 : Lors des négociations avec l'Union européenne (UE) sur la fiscalité de l'épargne et la lutte contre la fraude fiscale, la Suisse parvient à défendre le secret bancaire pour les impôts directs. Elle accorde l'entraide judiciaire pour les impôts indirects comme la taxe sur la valeur ajoutée.

2008 : L'aide apportée par l'UBS aux fraudeurs américains permet aux États-Unis d'augmenter la pression sur la Suisse et les paradis fiscaux.

Février 2009 : Hong Kong et Singapour annoncent leur volonté d'assouplir le secret bancaire. Bonne nouvelle pour la

Chine, qui est victime de centaines de millions de fonds publics détournés par des officiels, et mauvaise nouvelle pour ces deux places fortes du secret bancaire à l'orientale, adapté à des fraudeurs qui se méfient de la Suisse qu'ils trouvent trop coopérative.

18 février 2009 : L'UBS verse 780 millions de dollars à la justice américaine et livre des données bancaires aux autorités américaines pour mettre un terme au différend fiscal.

21 février 2009 : Dans le cadre d'une plainte civile contre l'UBS, les autorités fiscales américaines exigent la livraison d'informations concernant les comptes de 52 000 clients supplémentaires. L'UBS refuse.

2 mars 2009 : Les spécialistes européens rappellent que compte tenu de leurs capacités de résistance juridique, les vrais paradis de la fraude se trouvent à Guernesey, à Jersey, aux îles Vierges, aux Bermudes ou aux îles Caïmans, sans compter le Delaware. Le Français Stéphane Denis ajoute « *le plus grand paradis fiscal de la planète est la City de Londres* ». Pendant ce temps, discussion entre Évelyne Widmer-Schlumpf et l'Attorney général américain.

6 mars 2009 : Le Conseil fédéral nomme un groupe d'experts pour améliorer la collaboration internationale sur les délits fiscaux. C'est sur la base de ses recommandations qu'il décidera de la suite de sa stratégie.

10 mars 2009 : L'Allemagne durcit ses critiques envers la Suisse, en l'accusant de servir d'alibi aux autres réfractaires.

13 mars 2009 : Différents scénarios sont à l'étude chez nos voisins. Boycott massif des produits suisses en oubliant que la Suisse est un gros client de la France et de l'Allemagne, fermeture de frontières en oubliant les frontaliers qui viennent gagner leur vie en Suisse, surtaxation des flux étrangers en espérant que pour une fois un autre État ne rompra pas le pacte. À Peer Steinbrück, le ministre allemand qui qualifie les Suisses « *d'Indiens fuyant devant la cavalerie* », la Suisse répond que savoir raison garder n'est pas le fort de ses voisins.

14 mars 2009 : La Banque centrale helvétique baisse encore ses taux, ramenant sur le terrain économique une guerre qui n'a

rien de politique quoi qu'on veuille nous faire croire.

15 mars 2009 : Polémique entre la Banque nationale suisse qui ne dénombre en Suisse que 1 000 milliards de fonds étrangers, et l'Association suisse des banquiers qui en dénombre 2 150 milliards.

18 mars 2009 : La France annonce que finalement elle bloque la signature de la convention de double imposition.

25 mars 2009 : La Suisse décide de commencer la renégociation des accords bilatéraux par le Japon et les États-Unis. Ben alors, et l'OCDE ?

27 mars 2009 : L'ambassadeur de l'UE en Suisse salue le pas en avant fait par la Suisse, sans s'engager sur le fait que cela suffise à éviter l'inscription en liste noire.

28 mars 2009 : À quelques jours du G20, les banquiers suisses sont priés d'éviter les voyages à l'étranger. Le G20 aurait-il l'intention de prendre des otages ?

3 avril 2009 : Après le G20, l'OCDE accouche d'une liste grise de 38 pays où figurent pêle-mêle quantité de pays dont la Suisse, mais aussi la Belgique, Monaco, Andorre et quelques autres. Sur la liste noire, on trouve 3 féroces dragons de la finance mondiale : le Costa Rica, les Philippines et les îles de Labuan qui doivent se réjouir d'une pareille publicité, car vous ne saviez sans doute pas non plus qu'elles existaient.

4 avril 2009 : Un Américain déjà très fortement soupçonné de fraude de grande largeur et figurant sur les listes UBS est embastillé. Et si l'UBS n'avait pas fourni de listes ? Au vu de son seul dossier américain, il aurait sans doute été embastillé quand même.

5 avril 2009 : Passons à autre chose, le G20 est terminé, il reste à trouver un bailleur de fonds pour reconstruire les zones de Strasbourg dévastées par les manifestants anti-OTAN et à effrayer la Corée du Nord qui lance des fusées longue portée. Peut-être pour soutenir le G20 dans son attaque de la Suisse ?

6 avril 2009 : Les États-Unis annoncent l'ouverture prochaine de négociations avec la Suisse sur le secret fiscal, dans la foulée des conclusions du sommet du G20, alors que les relations entre les deux pays sont affectées depuis des mois par une vaste enquête de fraude fiscale.